

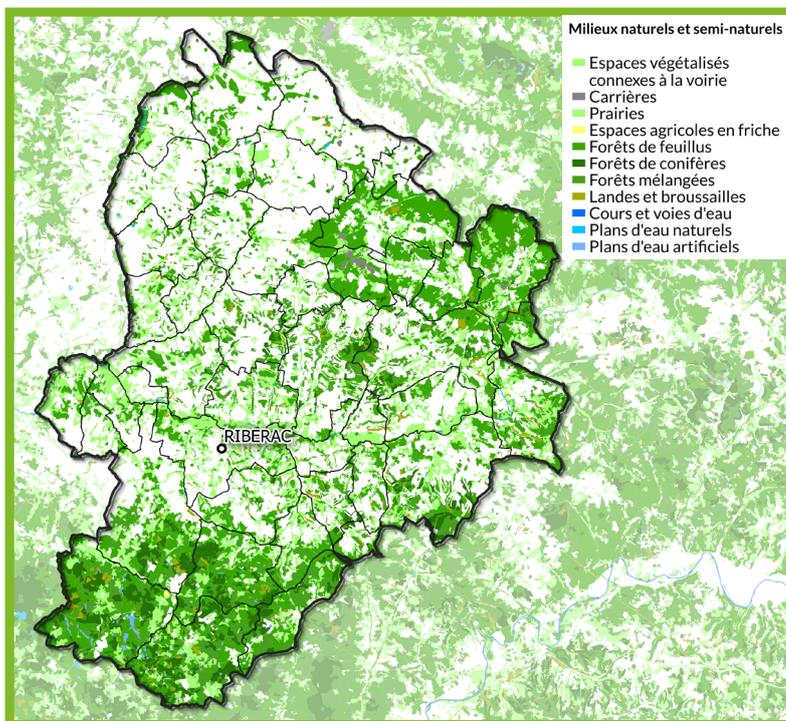


Communauté de communes Périgord - Ribéracois

Département

24

Carte d'identité de la collectivité



Superficie du territoire : 697,80 km²

Nombre d'habitants : 19 769

44 communes dans la Communauté de communes

Espaces protégés :

→ **Sites Natura 2000 :** Coteaux de la Dronne, Vallée de la Coteaux de la Dronne, Vallée de la Dronne de Brantôme à sa confluence avec l'Isle, Vallées de la Double, Vallée de la Nizonne et Vallon de la Sandonie

→ **Espaces naturels sensibles :** le grand Étang de la Jemaye-Ponteyraud, les Tourbières de Vendoire, les coteaux calcaires du Breuilh (Saint-Victor), les coteaux calcaires (la Tour-Blanche)

→ **Sites gérés par le Conservatoire d'Espaces Naturels de Nouvelle-Aquitaine :** les Tourbières de Vendoire, la zone humide des Rebeyrolles (Villetoureix) et les pelouses sèches (Saint-Victor)

Politique « biodiversité » du territoire

L'EPCI déploie ses politiques publiques en faveur de la préservation de la biodiversité via son PCAET (adopté en avril 2021) à travers l'axe 1 «Piloter et diffuser le plan Climat» et l'axe 6 «Vers un territoire résilient» avec le sous axe 18 «Préservation de la biodiversité et des milieux naturels» :

- Action n° 38 : Organiser la protection de la biodiversité ;
- Action n° 40 : Protéger les espaces naturels.

En 2022, la collectivité a été lauréate de l'AAP régional « Nature et Transitions » pour la mise en œuvre des actions suivantes : replanter des arbres, aménager des vergers, développer la pratique de l'éco pâturage, créer des outils de sensibilisation, mobiliser les populations à travers des chantiers participatifs, etc.

Une première reconnaissance a acté son engagement à l'échelle départementale et nationale par une candidature lauréate aux « Trophées de la Réserve de Biosphère du bassin de la Dordogne » organisé par EPIDOR. Aussi, le dispositif TEN vient légitimer les actions mises en place pour les trois prochaines années qui s'organisent autour de trois grands objectifs :

- Préserver, restaurer et valoriser la biodiversité du territoire sur plusieurs sites ;
- Sensibiliser les habitants et les acteurs locaux sur la préservation des espaces naturels et de leur biodiversité ;
- Créer des partenariats avec les acteurs locaux pour concrétiser ces initiatives portées par l'EPCI.



Site d'éco-pâturage à Ribérac © Cdc Périgord-Ribéracois



Site de Lisle - Plantations © Cdc Périgord-Ribéracois

Plan d'actions TEN

La Communauté de communes Périgord-Ribéracois a été reconnue pour les actions suivantes :

→ Expérimentation de l'éco-pâturage pour l'entretien de zones naturelles et la lutte contre l'ambroisie

Objectifs : entretenir par éco-pâturage des sites appartenant aux communes, à la CCPR et au CEN NA ; réaliser des actions pédagogiques auprès de différents publics ; créer du lien au sein de la filière d'élevage ; mettre en valeur le travail de cette filière.

→ Création d'un réservoir de biodiversité et développement d'un agro-verger et de l'éco-pâturage en zone péri-urbaine

Objectifs : réaménager une zone laissée en friche et peu végétalisée ; préserver et valoriser cet espace en favorisant le retour de la biodiversité ; sensibiliser les collectivités et les habitants à la nature en ville ; accroître la part des zones protégées sur le territoire.

→ Renaturation et végétalisation d'une zone humide à vocation pédagogique

Objectifs : maintenir et développer la biodiversité dans cette zone ; créer de nouveaux habitats et diversifier la végétation locale ; avoir une gestion raisonnée et différenciée des milieux ; informer la population sur le changement climatique, ses impacts et les solutions existantes pour atténuer les conséquences ; implanter des infrastructures favorisant l'observation et la sensibilisation des publics à la biodiversité du site ; créer des supports de sensibilisation sur les milieux naturels spécifiques aux zones humides et ses habitats environnants.

→ Création de l'outil pédagogique «Le Sac à Dos du Petit Explorateur»

Objectifs : créer un outil pédagogique, ludique, inclusif et évolutif et adaptable à tous les sites naturels du territoire ; faire découvrir la biodiversité présente dans les milieux naturels des communes de l'EPCI ; rendre attractif ces sites pour sensibiliser les publics à la préservation des milieux naturels et de la biodiversité en général.

→ Restauration, préservation et aménagement raisonné d'un site via un partenariat de bail emphytéotique entre la collectivité et le CEN

Objectifs : maintenir et développer la biodiversité dans cette zone ; créer de nouveaux habitats et diversifier la végétation locale ; avoir une gestion raisonnée et différenciée de ce milieu humide ; implanter des infrastructures favorisant l'observation et la sensibilisation des publics à la biodiversité du site.

→ Mettre en place un comité de pilotage de la biodiversité communale

Objectifs : identifier les enjeux de biodiversité, aider à définir des projets ; garantir la pertinence et la cohérence des actions entreprises.

Contact TEN



Leslie CARVALHO

Chargée de mission Développement territorial
Communauté de communes Périgord-Ribéracois
l.carvalho@ccpr24.fr

Une action réalisée par l'ARB NA dans le cadre de la Stratégie régionale pour la biodiversité, avec le soutien financier de :

